

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2020-25

**OBJET : Aménagement de la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour
l'acquisition de bornes de recharge rapide (IRVE)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président explique que, le 24 mai 2019, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (la Région) a donné une suite favorable à une sollicitation du SDEER du 8 août 2018 de subvention du projet de déploiement d'infrastructure publique de recharge de véhicules électriques (IRVE). La Région a accepté de prendre en charge 50,47 % d'un montant éligible de 1 795 000 euros HT de dépenses prévisionnelles, soit 906 000 euros, pour la pose de 57

bornes de recharge « rapides » (36 kW) et 1 borne de recharge à « haute puissance » (entre 100 et 200 kW).

Au cours des derniers mois, la Région ayant fait savoir qu'elle était susceptible de lancer un appel à projets pour une quarantaine de bornes à haute puissance situées sur des axes majeurs de transit régional, le SDEER a évoqué l'idée que la convention qui lie la Région au SDEER soit modifiée pour substituer, dans son projet charentais-maritime, quelques bornes à haute puissance (d'un prix unitaire évalué 80 000 euros HT) à autant de bornes rapides (d'un prix unitaire évalué à environ 30 100 euros HT).

Les services de la Région ne se sont pas montrés opposés à cette modification, dans les limites du nombre total de bornes implantées et du montant de subvention accordé.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur une évolution de la convention signée en 2019 avec la Région.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour étudier la substitution de bornes de recharge rapide par des bornes de recharge à haute puissance dans la convention passée en 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, dans la limite d'un total de 5 bornes à haute puissance ;

2 - Mandate M. le Président pour signer tout avenant correspondant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

François BRODZIAK